



PNF B-12

Prévention des allergies

Révisée par : Marie-Ève Lebel et
Geneviève L. Roy

Date : Février 2024

Version : 3.0

Approuvé par le Comité de Protection des Animaux du CRHMR

1. BUT / OBJECTIF

Le but de cette Procédure Normalisée de Fonctionnement (PNF) est de décrire les méthodes et équipements de protection visant à prévenir les expositions aux particules allergènes d'animaux présents dans l'Animagerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (ACRHMR).

2. APPLICABLE À / RESPONSABILITÉS

Cette PNF est la responsabilité de tout le personnel qualifié de l'ACRHMR et des utilisateurs qui procèdent à la manipulation d'animaux. Le personnel ayant à travailler à l'ACRHMR doit lire, comprendre et appliquer cette PNF. Les membres du Comité de Protection des Animaux (CPA) doivent approuver et réviser cette PNF au moins aux 3 ans. La coordonnatrice de l'animagerie doit s'assurer que le personnel et les utilisateurs appliquent cette PNF correctement.

3. INFORMATIONS

Les allergies sont des réactions exagérées d'hypersensibilité du système immunitaire à des substances habituellement inoffensives, les allergènes. Au sein d'une animagerie de recherche, les allergènes sont présents dans l'urine, la salive et les débris cutanés des animaux, ainsi que dans les produits nettoyant, les gants de latex et certains objets d'enrichissement. L'allergie aux animaux de laboratoire se développe chez environ 30 % des utilisateurs et du personnel au cours des deux premières années d'exposition aux allergènes.

La sensibilisation aux allergènes s'effectue par inhalation, ainsi que par contact oculaire ou cutané. Par ailleurs, les allergènes peuvent facilement se coller aux particules de poussière et être aéroportés. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être en contact direct avec les animaux ou les autres produits pour ressentir les symptômes de réaction allergique.

Les symptômes d'allergies comprennent des éternuements, des réactions cutanées (l'urticaire étant le plus courant), de l'écoulement nasal, la conjonctivite, la congestion



nasale, l'inflammation de la muqueuse nasale et l'asthme. Dans de rares cas, l'anaphylaxie peut survenir.

Les espèces animales les plus allergènes sont les rongeurs (rats, souris, cobayes) et les lagomorphes (lapins), suivis des chats et des autres mammifères.

4. DÉFINITIONS

ACRHMR : Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

ATS : Hotte de transfert d'animaux

CPA : Comité de Protection des Animaux

EPI : Équipement de Protection Individuelle

ESB : Enceinte de Sécurité Biologique

HEPA : Filtre à particules à haute efficacité (*High-Efficiency Particulate Air*)

PNF : Procédure Normalisée de Fonctionnement

Utilisateur : Membre d'une équipe de recherche utilisant les services de l'animalerie

5. EXEMPLAIRES / FORMULAIRES / ATTACHEMENTS

N/A

6. MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT

Se référer à la PNF P-08 Habillement et circulation à l'intérieur de l'animalerie pour connaître l'Équipement de Protection Individuelle (EPI) exigé à l'ACRHMR.

7. ÉTAPES / PROCÉDURES

Au CRHMR, la prévention des allergies s'effectue à différents niveaux ; le macro-environnement, l'EPI, le processus d'embauche et la formation d'orientation.

7.1 Le macro-environnement

Le macro-environnement réfère à l'environnement de travail de l'employé/utilisateur. Afin de limiter la présence d'allergènes dans cet environnement, plusieurs précautions sont prises.



Premièrement, le système de ventilation des pièces permet d'évacuer l'air à 100%, sans recirculation. Le nombre de changements d'air par heure permet que le personnel ait de l'air propre et frais en tout temps. De plus, la majorité des rongeurs sont hébergés dans des cages munies de filtre localisées dans des supports de cages ventilées et sont manipulées dans des Eneintes de Sécurité Bologique (ESB) et des hottes de transfert d'animaux (ATS), ce qui limite la dispersion des allergènes. Afin de prévenir le développement d'allergie, il est préférable de manipuler les animaux dans des ESB ou ATS plutôt que dans des hottes à flux laminaire, qui ne protègent pas les utilisateurs. En outre, les différents systèmes de ventilation sont munis de filtres, certains étant des filtres à particules à haute efficacité (High-Efficiency Particulate Air, HEPA), afin d'assainir l'air qui en sort.

Les filtres des moteurs des supports ventilés et des ATS sont nettoyés/changés à chaque semaine et les filtres de ventilation des pièces sont changés aux trois mois.

Afin d'assurer l'efficacité du système de ventilation, une inspection et un entretien préventif annuel est également effectué par le service des installations matérielles. Les filtres HEPA, les ventilateurs des supports de cages et les ESB sont certifiés annuellement par une compagnie externe. Celle-ci procède également à la mesure des différentiels de pression d'air.

Enfin, le déplacement des animaux à l'intérieur de l'animalerie doit être réduit au minimum. Lorsque les animaux doivent être transportés à l'extérieur de leur pièce d'hébergement, ils doivent être dans leur cage d'hébergement ou placés dans un contenant de transport propre et fermé (de préférence ventilés). Dans la mesure du possible, il faut éviter de transporter les animaux à l'extérieur de l'animalerie et d'ouvrir des cages en dehors d'une ESB ou d'une ATS.

7.2 EPI

Les EPI visent principalement à prévenir le contact avec les allergènes via les voies respiratoires et cutanées. Tel que mentionné dans la PNF P-08, le port des EPI suivants est exigé dans l'animalerie : uniforme, jaquette, manchons, masque, bonnet, couvre-chaussures et gants. De plus, il est recommandé de porter des lunettes de protection, afin de limiter l'exposition des muqueuses oculaires.

Toutes les personnes déjà atteintes d'allergies doivent porter un masque N95 adaptée à son visage. De plus, elles doivent avoir reçu la formation sur la protection respiratoire et l'essai d'ajustement (fit-test) pour déterminer le modèle et la grandeur de masque selon la norme CSA Z94.4-11 en vigueur. Adressez-vous à votre gestionnaire pour plus de détails. Le port du masque N95 est également obligatoire pour les utilisateurs et le personnel qui entrent en contact direct ou indirect avec les lapins.

Enfin, la disposition des EPI, qu'ils soient jetables ou non, doit être effectuée de manière sécuritaire et vise à diminuer l'exposition aux allergènes.

7.3 Processus d'embauche et formation d'orientation

Lors du processus d'embauche, le futur employé sera informé des risques potentiels d'exposition aux allergènes. De plus, le bureau de santé vérifiera les antécédents d'allergie du futur employé afin de prendre les mesures de protection appropriées.



Lors de la formation d'orientation des futurs employés/utilisateurs de l'animalerie, l'importance du port des EPI et de l'utilisation des ESB et ATS afin de se protéger contre les allergènes sera soulignée.

**Toutes les personnes atteintes d'allergies doivent suivre les recommandations de leur médecin concernant leur capacité à travailler à l'ACRHMR, le port d'EPI supplémentaire ou encore la prise d'antihistaminiques.

8. RÉFÉRENCES / PROCÉDURES CONNEXES

PNF P-08 Habillement et circulation à l'intérieur de l'animalerie

Conseil Canadien de Protection des Animaux. Lignes directrices sur : les animaleries, les caractéristiques, la conception et le développement

The National Institutes of Health, Laboratory Animal Allergy Prevention Program (LAAPP)

Bureau de santé et ressources humaines de HMR

Feary, Johanna R. et all. Laboratory animal allergy is preventable in modern research facilities. *European Respiratory Journal* (2019), vol. 53

Acton Debra et McCauley, Linda. Laboratory Animal Allergy : An Occupational Hazard. *AAOHN Journal* (2007), vol. 55, n°6

9. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Modifications	Version
2014-02-01	Création par Stéphane Faubert	1.0
2022-05-24	Refonte de la PNF	2.0
2024-02-26	Révisions	3.0